

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 18 juillet 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n° : D08-02-18/A-00219
Propriétaire(s) : Khusro Saeedi et Julie Fujimura
Emplacement : 75, boulevard Chapman
Quartier : 18 - Alta Vista
Description officielle : lot 703, plan enr. 643
Zonage : R10
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent construire un nouvel abri d'auto de 3,91 m sur 7,72 m du côté ouest de leur maison existante, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction du retrait total des cours latérales intérieures à 2,04 mètres (1,8 mètre du côté est et 0,24 mètre du côté ouest), alors que le règlement exige un retrait total des cours latérales d'au moins 3,0 mètres, sans aucune cour de moins de 1,2 mètre.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.